



Oln.be



5^e Challenge de la Dyle Indoor

Dimanche 16 mars 2025 dès 11h

**Lieu : Salle d'athlétisme du Blocry,
Place des sports, 1 – 1348 Louvain-la-Neuve**

CLUBS INVITES : CABW, CSDY, RIWA, USBW, OCAN, DAMP, ARCH, MOHA.

Participants invités et épreuves :

- **Rencontres d'équipes d'athlètes minimes à cadets (inscription obligatoire des équipes par le secrétariat de chaque club invité).**
- **1000 m TC ouvert aux athlètes des mêmes clubs, sur préinscription par internet.**

Note importante : l'invitation d'un club à l'édition 2025 ne constitue en aucun cas un engagement à ce que ce club soit invité lors d'une édition ultérieure.

Règlement

1) Ce meeting est un 'Intercercles' amical sur invitation. Les épreuves minimes et cadet.te.s sont réservées aux athlètes inscrits par le correspondant de leur cercle : chaque correspondant de cercle inscrit dès lors tous les athlètes minimes et cadets, à l'exception des équipes de relais, via le site <https://www.beathletics.be/event/F4417/registrations>. Les épreuves hors match (à partir de scolaires) sont réservées aux athlètes des clubs invités ; ces athlètes s'inscrivent directement via le site <https://www.beathletics.be/event/F4417/registrations>.

2) Un montant forfaitaire de 150 euros par club sera demandé pour couvrir les participations des équipes minimes-cadet.te.s. Ce montant fera l'objet d'une facture adressée par le CS Dyle, selon les coordonnées signalées par chaque club lors de son inscription. Le versement de ce montant est à effectuer dès que possible sur le compte du CS Dyle n°**BE91 0688 9272 5076**; ce versement officialisera l'inscription du club. En outre, il sera demandé 3 euros/épreuve pour les athlètes à partir de scolaire (épreuves hors match), à payer sur place.

3) Deux officiels seront gracieusement mis à disposition de l'organisation par chaque club invité. Chaque club communiquera également le nom et le numéro de téléphone de deux délégués maximum, qui seront responsables de la composition des équipes, notamment de la désignation d'éventuels remplaçants en cas d'absence des athlètes inscrits, ainsi que de la composition des équipes de relais.

4) Les athlètes des clubs concernés doivent être 'licenciés' (= dossardés) pour la saison 2024-2025.

5) Un même athlète ne peut participer qu'à 2 épreuves maximum + le relais.

6) L'attribution des points se fera comme suit :

- a. Épreuves individuelles : 2 performances prises en compte par club : 17 pts-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.
- b. Relais : 19 pts – 16 – 13 –11 – 9 – 7 – 5 – 3.
- c. Bonus de participation aux épreuves : 1 point par participation d'athlète minime ou cadet.te en individuel, qui n'est pas prise en compte dans l'attribution selon les 2 meilleures performances par club; 3 points par participation d'une équipe relais, qui n'est pas prise en compte dans l'attribution selon la meilleure performance par club.
- d. Prestation des officiels : 19 pts par officiel, avec un maximum de 2 officiels pris en compte.

7) Un seul classement sera établi pour les 4 catégories. En cas d'ex-aequo au classement général, le nombre de victoires en relais départagera les équipes. Si l'égalité subsiste, l'ex-aequo ne sera pas tranché.

8) Les séries seront composées sur base des performances renseignées, qui doivent correspondre à des performances officiellement réalisées; les minimas peuvent renseigner des performances sur 40 m; les cadets et TC peuvent renseigner des performances sur 800 m ou 1500 m. Les groupes en concours seront aléatoires. Les séries des relais seront faites sur base d'un classement disponible vers 15h30. Les compositions des équipes de relais seront rentrées au secrétariat par le délégué de club, au plus tard à 15h00.

9) L'organisateur mettra tout en œuvre pour respecter au mieux l'horaire. L'attention des délégués est néanmoins attirée sur les points suivants :

- En aucun cas, il ne sera procédé à l'interruption de courses ou de concours, dans le but de permettre la participation d'un.e athlète qui serait prévu.e sur 2 épreuves se déroulant simultanément; ceci justement pour ne pas retarder l'horaire, et également dans un but d'équité entre les athlètes ;
- En particulier, il est prévu que les relais débutent avant la fin des concours de hauteur, indépendamment du fait que des athlètes pourraient éventuellement être inscrits dans ces deux épreuves ;
- Il est néanmoins toujours possible que des aléas quelconques conduisent à observer certains retards ; dans ces circonstances, chaque chef-juge est souverain dans la façon dont l'épreuve se déroule, et cela ne peut en aucun cas donner lieu à une réclamation.

10) La date limite d'inscription des équipes par les correspondants des clubs est fixée au 13/03/2025 à 21h, via le site <https://www.beathletics.be/event/F4417/registrations>. Les préinscriptions en TC (épreuves hors match) seront également clôturées le 13/03/2025 à 21h, via le même site.

11) Le secrétariat de l'organisateur s'engage à ne diffuser ni discuter d'aucune sélection d'un club invité auprès de ses responsables en charge de la composition de sa propre équipe.

12) Tout cas non prévu sera tranché souverainement par l'organisateur, dans le respect de l'éthique sportive. Le caractère « amical » de la compétition signifie notamment que la réglementation spécifique relative aux championnats Intercercles organisés par la LRBA ou la LBFA ne s'applique pas, ou en tout cas pas automatiquement.

13) Une table de confirmation et une chambre d'appel peuvent être mises en place; ces modalités seront communiquées ultérieurement. Dans ce cas, le passage par ces étapes se fera selon les règles prévues.

Epreuves et nombre de participants max par cercle

<u>Catégorie</u>	<u>Hommes</u>	<u>Dames</u>
MIN	1000, 4x200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS	1000, 4x200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS
CAD	1000, 200, 4X200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS	1000, 200, 4X200, 60, HAUT, LONG, PER, POIDS
TC	1000	1000

Courses

Pas de limitation du nombre de participants.

Poids et Longueur

Max. 4 participants par club par concours en minimes (2 concours – M et F), max. 3 participants par club par concours en cadet.te.s (2 concours – M et F).

Hauteur

Max. 2 participants par club par concours (4 concours).

Perche – concours mixte

Max. 3 participants par club (dont maximum 2 garçons) par concours mixte (1 concours mixte minimes et 1 concours mixte cadet.te.s).

Relais

Max. 2 équipes par course par club – 1 performance prise en compte par catégorie.